



SEXTORSION

Brève description	Chantage au moyen d'une vidéo reproduisant des actes sexuels de la victime et menace de publication de la vidéo sur YouTube ou de son envoi par ex. aux amis Facebook de la victime
Auteurs	Bandes organisées, délinquants de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Maroc, des Philippines
Moyens et lieux de l'infraction / Personnes concernées	<ul style="list-style-type: none">• Réseaux sociaux tels que Facebook, Badoo, et autres• La plupart des victimes sont des hommes.
Modus operandi	<ul style="list-style-type: none">• Prise de contact puis rencontre par webcam et messagerie instantanée• Demande d'accomplissement d'actes d'ordre sexuel• Enregistrement des actes sexuels sans que la victime en ait connaissance, ou sans son consentement• Menace de publication de la vidéo et demande d'une somme d'argent
Objet de l'infraction / Montants délictueux/ Autres intentions ou conséquences	Sommes d'argent de CHF 200 à 10'000
Caractérisation de la complexité technique, de la complexité des actes et la dimension étrangère	<ul style="list-style-type: none">• Les auteurs opèrent depuis des cybercafés dans la région de l'Afrique de l'Ouest• La plupart des faux profils Social Media ainsi que les emails utilisés tombent sous le coup d'une juridiction étrangère• Les auteurs utilisent des services de proxy étranger avec point de terminaison en Suisse• Les paiements sont effectués via des services de paiement (anonymes) étrangers
Remarques complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• La langue de communication est le français ou l'anglais.• Les extorqueurs exercent une violence psychique sur la victime.• Lorsque la vidéo est publiée sur YouTube, son titre contient souvent le nom de la victime suivi par ex. de la mention "pédophile".• Il arrive souvent que la vidéo soit publiée sur Internet malgré le versement de la somme exigée.• Malgré le paiement, des sommes d'argent continuent d'être exigées.• Les paiements sont effectués via des prestataires en ligne tels que <i>Western Union, PayPal ou MoneyGram</i>.
Dispositions pénales possibles / typiques	<ul style="list-style-type: none">• Art. 156 CP (<i>Extorsion et chantage</i>)• Art. 179^{quater} CP (<i>Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues</i>)• Art. 174 CP (<i>Calomnie</i>), si la vidéo est publiée avec le nom de la victime et un texte calomnieux (par ex. "pédophile se masturbe en regardant une fillette de 9 ans")• Art. 197 CP (<i>Pomographie</i>)